

## BORDEAUX AGGLOMÉRATION

# Le Scot doit être approuvé en 2014

**V**oté cet été au bout de six ans de travail, le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'aire métropolitaine bordelaise doit être approuvé, avant sa mise en œuvre envisagée à la mi-2014. Il concerne les 28 communes de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et huit communautés de com-

munes, soit un total de 93 communes sur 167 000 hectares. «Ce Scot Grenelle a dû à la fois tenir compte des grands enjeux du développement durable et du projet métropolitain "millionnaire" à l'horizon 2030», explique Sylvia Labèque, directrice du syndicat mixte du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise (Sysdau). En

jouant sur la protection viticole et agricole ainsi que sur la valorisation du paysage, 120 000 hectares (soit 72% du territoire) sont préservés avec une reconquête de 32 000 ha agricoles et naturels par rapport au schéma directeur de 2001. Les zones d'urbanisation ont été définies pour contenir l'étalement urbain et réduire

la consommation foncière. Le Scot préconise des formes urbaines plus compactes: densifier l'existant, optimiser les parcs d'activités en place, et – en périphérie – renforcer les centralités relais, soit 4 200 ha potentiellement urbanisables contre 8 600 ha dans l'ancien schéma directeur. ■ **Claude Mandraut**